

# COMMUNE DE SERBONNES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 août 2020

Le vendredi quatorze août deux mil vingt, à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Serbonnes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier MARTIN, Maire de SERBONNES.

Convocation adressée le 10 août 2020.

Présents : M. Olivier MARTIN, Mme Corinne GRELLET, M Jean-Michel SAINTE CROIX ,  
Mme Alexandra SERDIN, , Mme Claire VARACHE, Mme Anaïs BEDEKOVIC ,  
Mme Eve JANOT, M. Benoit JOING, M Renaud DE SAINT OURS , M.  
Christophe LE PREVOT,, M. Laurent POIDEVIN, , M. Nicolas CHARIOT

Absent représentés : M. Mathieu VALET a donné pouvoir à Olivier MARTIN

Absents : M. Christian PIAT , M Didier MAHÉ,

Secrétaire de séance : Benoît JOING

### Adoption des procès verbaux des séances des 24 et 25 juillet 2020

Le procès verbal de la séance du 24 juillet 2020 appelle une remarque de la part de Mme BEDEKOVIC qui demande que celui-ci soit modifié et que soient indiqués les points suivants :

*M. Nicolas CHARIOT a confirmé en séance qu'il n'y aurait que des entrants végétaux en réponse à la question qui lui a été posée.*

*Que les propos de M. de SAINT OURS n'engagent que lui et non l'assemblée.*

hormis cette remarque, les procès -verbaux des 24 et 25 juillet 2020 sont adoptés à l'unanimité ;

## **DELIBERATIONS**

### N°2020-55 - signature du contrat pour la fourniture des repas de cantine avec Elite Restauration – année scolaire 2020-2021

#### **M le maire rappelle**

- le contrat de restauration « repas livrés » établi le 14 mai 2014 entre la Commune de Serbonnes et la société groupe ELITE RESTAURATION établie à JOIGNY ;
- l'avenant N°3 établi entre la société ELITE RESTAURATION et la Commune de SERBONNES qui sera échu le 31/08/2020

**et communique** la proposition de contrat adressée par ELITE RESTAURATION pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021 comprenant la livraison de repas et gouters à la cantine de Serbonnes aux tarifs suivants :



# COMMUNE DE SERBONNES

Désignation repas	Montant HT en €	Tva 5.5%	Montant TTC en €
Repas scolaire ( sans pain)	2.50 €	0.14 €	2.64 €
Goûter composantes 2	0.60€	0.03 €	0.63 €

Considérant que le service fournit par la société GROUPE ELITE RESTAURATION donne satisfaction,

**le conseil municipal, à l'unanimité, après délibération,**

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir entre le Groupe ELITE RESTAURATION et la Commune de Serbonnes pour la période du 1<sup>ER</sup> septembre 2020 au 31 aout 2021 et toutes pièces relatives à ce service.

## **N°2020-56 Désignation représentant à l'UNA**

Le maire rappelle la nécessité de désigner un représentant à l'UNA ( association d'aide et service à la personne ) dont le siège est établi à PONT sur YONNE.

Mme Alexandra SERDIN étant candidate,

Le conseil après délibération à l'unanimité, DESIGNE Mme Alexandra SERDIN pour représenter la Commune à l'UNA de PONT S/YONNE

## **N°2020-57 -Bilan social 2019 rapport sur l'état des collectivités – réalisation de la prestation par le CDG**

M le maire expose que le CDG propose la prestation Bilan Social à façon ce qui permet de déléguer la saisie du rapport

Le cout de la prestation :

Considérant que la commune de Serbonnes compte 11 salariés , la prestation s'élève à 140 € ( de 11 à 15 agents saisis)

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité ,

APPROUVE cette formule et

AUTORISE le maire à signer la convention entre la commune et le CDG 89 en vue de confier la réalisation du bilan social 2019 aux services du CDG89 moyennant un coût de 140 €

INSCRIT les crédits correspondants au BP 2020

## **logement communal F4- 10 avenue du Maréchal Leclerc**

Vu la délibération du CM en date du 12 juin 2020 concernant la délégation accordées par le CM au maire et qui prévoit « pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :



# COMMUNE DE SERBONNES

5°) Conclure ou réviser le louage des choses n'excédant pas une durée de 12 ans. Le maire pourra passer des contrats de location en tant que preneur ou bailleur et

en fixer le prix – Il peut aussi mettre à disposition , à titre gratuit, un logement dans certaines circonstances ou décider de ne pas renouveler un engagement de location. ; sont également concernés les concessions d'occupation du domaine public et les baux ruraux ou de chasse. »

M. le maire sollicite l'avis du conseil municipal sur les conditions qui pourraient être accordées à la candidate au logement communal type F4 sis 10 rue du Maréchal Leclerc suite au départ programmé du locataire actuel à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020. M ; le maire propose de maintenir le loyer au montant actuel, soit 542.05 € par mois hors charges ; idem pour la caution qui sera versée au trésor public.

Compte tenu de la nécessité de rafraîchir les peintures dans toutes les pièces, propose que la future locataire obtienne les clés du logement à partir du 2 septembre mais qu'aucun loyer ne lui soit compté sur le mois de septembre afin de compenser le fait qu'elle réalisera elle-même les travaux de peinture ; propose que la commune prenne en charge l'achat des fournitures ( peinture, rouleaux .... )

: Prise en charge par la commune des fournitures de peinture ; réalisation des travaux par la locataire ,

M le maire insiste sur le fait que ce n'est pas une délibération mais une consultation puisque le CM lui a donné délégation – une décision du maire sera rédigée et communiquée au CM ultérieurement .

## **N°2020-58 Vote des Subventions 2020**

Vu le budget 2020 de la Commune voté le 25 juillet 2020,

Sur propositions de M le maire,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

VOTE les subventions de fonctionnement suivantes :

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Montant de la subvention</b>
VIVRE SOLIDAIRE	100 €
APEIS	100 €
COMITE DES FETES de SERBONNES	1000 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	100 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE SERBONNES	1500 €
ASEAMAS	50 €
MFR JOVINIEN 89330 VILLEVALLIER	125 €
MFR GRON	125 €
ADIL YONNE	50 €
France Alzheimer 89	30 €
Association sclérosés en plaques	30 €
Conservatoire de SENS 89100	30 €
AFM TELETHON DELEGATION 89	30 €
PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC DELEGATION 89	30 €

TOTAL..... 3300 €

RAPPELLE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2020 de la COMMUNE, compte 6574

# COMMUNE DE SERBONNES

## Affaires diverses

Mme BEDEKOVIC évoque une communication relative au projet de méthanisation parue sur le site de la mairie de Courlon. M. MARTIN se renseigne auprès de Mme le Maire de Courlon.

Distribution de masques : une nouvelle distribution aura lieu la première semaine de septembre. Sur les 1000 masques en stock , seulement 300 ont été distribués au mois de juin .

Tempête du 12/08 : des dégâts ont été occasionnés : chutes d'arbres ( sur 1 voiture) i poteau télécom cassé, prévoir une intervention d'EDF pour des branches tombées sur un câble aérien.

Le collectif RIMES sollicite l'autorisation de pouvoir poser des banderoles dans le village. M. MARTIN indique qu'il n'y a pas de réglementation claire à ce sujet même si cette pratique n'est pas recommandée car elle « capte » l'attention des conducteurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire,

Olivier MARTIN

Affiché le 14/09/2020